

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3<sup>ème</sup> extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 septembre 2021

Date affichage : 16 septembre 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19          Présents : 17          Votants : 17          Pour : 17

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Nathalie CHATEFAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF

**Etait excusée** : Charlotte DENIS-CUVILLIER

**Etait Absent** : Claude NEREAU

**Madame Claire RAMBEAU-LEGER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.**

**OBJET** : Acquisition d'une parcelle dans le cadre des travaux d'élargissement de la voirie située sur le chemin rural n° 64

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des travaux de réfection de voirie sur le territoire (CR64), la commune doit procéder à des acquisitions de parcelles afin de procéder à son élargissement.

A cet effet, la commune doit acquérir 20m<sup>2</sup> d'une parcelle sur la propriété BETOULE Jean/cadastre Trouillaud, section E n° 879.

COMMUNE	SECTION ET NUMEROS	SUPERFICIE EXPRIMEE EN M <sup>2</sup>
MONTGUYON	E879	20

La superficie totale est 20 m<sup>2</sup>.

Les frais de bornage et notariés seront à la charge de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le projet de réfection de la voirie située au lieu-dit Trouillaud (CR64) afin de procéder à son élargissement,
- **ACCEPTE** l'acquisition de 20m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée E879 au prix de l'euro symbolique,
- **DECIDE** que les frais de bornage et notariés seront à la charge de la collectivité
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents nécessaires à cette opération.

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF**

